

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 227-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1145

Déposée le: 17.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Amstutz (Corgémont, Les Verts) (porte-parole)
Daetwyler (Saint-Imier, PS)
Cosignataires: 14

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 20.11.2014

N° d'ACE: 390/2015 1 avril 2015
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Quel avenir pour la ligne Moutier-Soleure?

La ligne Moutier-Soleure est une artère reliant de nombreuses localités de la région et un élément non négligeable du réseau ferroviaire suisse. Chaque élément de ce réseau a son importance. Elle est un moyen de déplacement indispensable à de nombreux travailleurs, étudiants et écoliers. Elle décharge la route d'un trafic en constante augmentation et évite des détours routiers absurdes. Elle peut faciliter l'accès à la gare TGV de Meroux aux habitants de la région soleuroise. Elle peut permettre le développement de zones d'habitat proches des gares, aspect important dans le cadre de la nouvelle conception de l'aménagement du territoire. Elle favorise le tourisme doux dans le Parc Naturel régional du Thal et de toute cette partie de la crête jurassienne. Elle assure un accès à la nouvelle télécabine du Weissenstein, promise à un grand succès.

D'après les médias, l'Office fédéral des transports a en effet confirmé que les discussions seraient prochainement échangées entre la Confédération et les cantons de Berne et de Soleure au sujet de l'avenir de cette ligne. L'OFT envisage de tout simplement la supprimer et de la remplacer par un service de bus. Il estime en effet que les travaux de rénovation complète du tunnel du Weissenstein (Gänsbrunnen - Oberdorf) seraient trop élevés (170 millions). Or le coût d'assainissement de ce tunnel, en comparaison avec les investissements consentis dans le ré-

seau routier où l'on parle de milliards, doit être relativisé. Une telle décision ne ferait qu'affaiblir le réseau régional et même mettre en péril les lignes voisines.

Ce sujet a retenu toute l'attention du CJB, de la CRT 1 et des communes de la couronne prévôtoise. Cela démontre que ces organismes du Jura bernois sont inquiets de voir une de leurs lignes ferroviaires disparaître.

Dans le « Rapport sur l'aménagement du territoire de 2014 » on peut lire, en page 4, que l'un des objectifs principaux est le suivant : « Faire concorder le développement des transports et communication et l'urbanisation. » Or, comment pourrait-on assurer la vitalité économique d'une région sans maintenir des moyens de communication indispensables ?

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. De quelle manière va-t-il défendre le maintien de cette ligne ?
2. De quels moyens de persuasion dispose-t-il à cet effet ?
3. Quels arguments est-il prêt à faire valoir auprès des instances consultées (Conseil fédéral, CFF, OFT, BLS, canton de Soleure) ?
4. Envisage-t-il de coordonner son action avec le canton de Soleure ?

Motivation de l'urgence :

Des informations sur les résultats intermédiaires et finaux devant être fournis en 2015, il est important que le Conseil-exécutif s'exprime au plus vite à ce sujet.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif s'est déjà exprimé sur l'importance de cette ligne ferroviaire et sur sa position à cet égard dans sa réponse au postulat 175-2014, « Pérennité de la ligne ferroviaire Moutier – Soleure ».

Cette ligne du canton de Berne remplit une fonction de desserte locale et régionale et assure la liaison entre Moutier, le Grand Val et la région de Soleure.

Le Conseil-exécutif tient à une desserte aussi attractive que possible de l'ensemble du canton par les transports publics. Il s'engagera donc en ce sens en ce qui concerne la ligne Moutier – Soleure.

A partir de 2016, l'infrastructure ferroviaire relèvera de la seule compétence de la Confédération. Les cantons sont quant à eux responsables du développement et de la commande du trafic régional. Les cantons de la Suisse du Nord-Ouest ont fait savoir à la Confédération qu'ils prévoyaient à long terme une offre ferroviaire entre Soleure et Moutier.

Réponses aux questions posées :

1. Un rapport coûts/utilité acceptable est une des exigences de base pour la rénovation du tunnel du Weissenstein. C'est-à-dire que des mesures d'assainissement économiques, une meilleure utilisation et une exploitation aussi avantageuse que possible de la ligne constituent des éléments essentiels pour cette rénovation.

Des études approfondies portant sur l'assainissement du tunnel sont actuellement en cours. Le canton de Berne participera activement au processus et s'investira pour que les bases décisionnelles soient aussi bonnes que possibles.

2. C'est la Confédération qui est responsable du financement de la rénovation. Le canton de Berne peut intervenir pour défendre ses intérêts dans le cadre des contacts avec l'Office fédéral des transports ainsi que sur le plan politique.
3. Compte tenu de l'importance de la ligne pour les transports, il convient de faire valoir tout particulièrement des arguments de politique régionale, comme le raccordement de Moutier et du Grand Val à la région de Soleure, ainsi qu'à la télécabine du Weissenstein.
4. La ligne Soleure – Moutier fait l'objet d'un échange d'informations intense entre les cantons de Berne et de Soleure. Pour le Conseil-exécutif, la coordination des activités avec le canton de Soleure est une évidence.

Au Grand Conseil